

## **Annexe 1 - Retranscription de l'entretien téléphonique du 26 avril 2016 avec Madame Claire Renoirte de la Banque Nationale Belge**

CR : Claire Renoirte

PB : Philippine Bronchain

---

CR : Je vous écoute.

PB : Tout d'abord merci de m'accorder de votre temps pour répondre à mes questions. Je voulais vous demander si je peux enregistrer notre conversation ?

CR : [...] oui

PB : C'est juste pour pouvoir la retranscrire et soutenir mon mémoire.

CR : D'accord. Simplement, s'il y a des questions additionnelles, il n'y a pas de soucis. Vous m'envoyez les questions par mail ou me rappelez.

PB : Ça va, merci, c'est très gentil. Donc, en fait, je fais mon mémoire sur les accords de Bâle III et leur implémentation. Donc [...], avec mon promoteur, on a surtout défini un point de réflexion qui est lié au timing d'implémentation. Enfin, tant au niveau de l'implémentation qu'au niveau de l'écriture des règlements. J'aurais quelques questions à ce sujet. Je proposerais de commencer par les moyens qu'on pourrait mettre en place pour accélérer la rédaction et l'acceptation des normes. Puis ensuite, comment est-ce qu'il y aurait moyen d'accélérer l'implémentation des normes ?

CR : C'est plutôt au niveau des textes de Bâle ou quand vous dites normes c'est les directives européennes ? Et après il y a encore les actes délégués fait par l'EBA<sup>1</sup>.

PB : C'est plus spécifique à Bâle. Maintenant ça peut [...] Idéalement ce serait des questions plus spécifiques à Bâle. Et voir quelles sont les procédures qui seraient mises en place en Belgique par exemple.

CR : Ah je ne sais pas dans quelle mesure les mesures mises en place en Belgique pourraient aider à accélérer le processus de Bâle. Le processus de Bâle, il se définit au niveau du BIS<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> European Banking Authority.

<sup>2</sup> Bank for International Settlements.

Donc, là, on est vraiment tenu par le timing imposé par le BIS qui dépend un petit peu des divergences de vue entre les différents pays.

PB : Oui c'est ça. Mais [...]

CR : Mais au niveau belge, ce qu'on peut mettre en place... Et ce n'est même plus au niveau belge, maintenant, puisque tout est passé au niveau européen, même avec les directives et les règlements. Tout ce qui est juridique en grande partie se fait au niveau européen. Les compléments aux règlements sont au niveau de l'EBA. Donc tous ces délais sont tout à fait en dehors de notre portée.

PB : Oui, mais par exemple, est ce qu'au niveau national, une fois que Bâle est retranscrit au niveau européen, il va être introduit au niveau belge ?

CR : Ça c'était l'ancien système. Maintenant [...] en fait [...] c'est à dire qu'avant, il y avait la directive et un règlement belge qui devaient être établis. Et là, le timing de notre règlement était évidemment défini dès le QIS<sup>3</sup>. Maintenant, en fait, on n'a plus seulement une CRD mais une CRR qui est directement un règlement légalement applicable [...].

PB : Ah oui donc qui n'est pas sujet à interprétation, et ça intervient directement comme si c'était dans le droit belge.

CR : Il faut la négociation de tous les membres pour la finalisation de cette CRR. Il n'y a plus aucune implémentation qui est nécessaire au niveau national, sauf s'il y a des options nationales. Et donc ça, ça reste assez limité. Et donc voilà, et c'est surtout le processus européen. Déjà la directive prenait beaucoup de temps à négocier, mais si maintenant, en plus, on négocie, et ça va être le cas bientôt, un règlement, là ça prend beaucoup de temps évidemment parce que [...]

PB : Chacun va vouloir s'assurer d'avoir un certain [...]

CR : S'assurer que ça ne va pas porter atteinte aux banques de manière [...]

PB : Ils cherchent à protéger leur pays?

CR : Voilà.

PB : En fait, par rapport à tout ce qui est tant au niveau de l'implémentation [...] Ici par exemple pour Bâle III, l'implémentation a commencé en 2013, si je ne me trompe pas, et ça va être fini [...] l'implémentation va se terminer en 2019. Mais entre 2013 et 2019, il va y avoir des innovations sur le marché, le contexte va être modifié et tout ce genre de choses. Mais alors, est

---

<sup>3</sup> Quantitative Impact Study

ce qu'il y a des modifications ou des espèces d'amendements qui sont apportés au texte initial, pour l'adapter aux changements du contexte ?

CR : Bien, disons que cette fameuse période d'implémentation, je présume que vous faites référence à tout ce qui est période transitoire, saisine de tout ce qui est ratio de liquidité etcetera. Donc justement, cette période transitoire a été définie pour permettre de définir sur base d'exercices additionnels l'impact de la finalisation de ces ratios. Donc la calibration n'est pas encore finalisée. Donc ça tiendra compte forcément des dernières évolutions puisque ce sont les derniers exercices d'impact d'assessment qui permettront de définir la calibration finale. Et alors, pour le moment, il y a des Consultative Paper qui sont en train de finaliser tout ce qui est réforme après la crise apportée à Bâle II. Et là, de nouveau avec des QIS. Et puis avec un accord au niveau du BIS sur « *quel sera le système final avec la calibration finale* ». Et une fois que ça sera décidé à Bâle, il faut transposer ça dans une directive et un règlement au niveau européen.

PB : Au niveau européen, puis ça descendra au niveau belge. Et, au niveau du Comité de Bâle. Les pays qui interviennent sont tous les pays qui ratifient les accords je suppose ? Du coup, cela implique aussi une grosse table de négociation à ce niveau là ?

CR : Tout à fait.

PB : Donc, en fait, il y a deux points, [...] deux processus de rédaction. Une fois au niveau du Comité de Bâle, puis une fois au niveau européen. Maintenant, comme avec le système de règlement, ça va directement dans le droit belge et il n'y a plus d'interprétation.

CR : Voilà. Et donc attention qu'au niveau de Bâle, ça n'a rien de banding au niveau légal. C'est dans les réglementation UE, US, Asie, que là ça devient banding au niveau réglementaire.

PB : Donc ce n'est pas une obligation, ils choisissent de ratifier l'accord.

CR : Oui, c'est ça. C'est pour ça que par exemple, les premiers accords de Bâle, les US avaient signés, mais ils sont à peine en train d'implémenter le système actuellement.

PB : Oui, j'avais vu qu'au niveau international, l'implémentation n'est pas du tout uniformisée, il y a beaucoup de pays qui sont en retard par rapport à d'autres.

CR : Oui, tout à fait. C'est principalement les US et puis d'autres pays qui ont moins de banques avec des systèmes de modélisation avancés et pour lesquelles il y a beaucoup de choses qui ne sont pas vraiment pertinentes. Donc évidemment, ils ne les mettent pas en place directement. Puis, avec les premiers accords de Bâle, c'était le G10, puis, après la crise, on a augmenté le

nombre de participants. Donc évidemment, c'est là que d'autres pays sont entrés dans la table de négociation.

PB : Ce qui rallonge les délais d'écriture etcetera ?

CR : Peut-être pas forcément puisque de toute façon, l'écriture et les accords se font via des comités qui ont lieu à des dates spécifiques. Qu'on soit beaucoup plus nombreux ou peu nombreux, ça ne change pas énormément. Il faut avant tout que les textes puissent être écrits. Et c'est à dire que chaque sous-groupe vienne avec des propositions qui soient validées, etcetera au niveau des comités. Puis, il y a des processus qui sont bottom-up, qui peuvent prendre du temps, puis il y a des processus qui sont plus top-down, en disant « *voilà l'objectif principal et donc tout le monde doit s'arranger pour aller dans cette direction* ». Ce qui ne permet pas pour autant de gagner beaucoup plus de temps parce qu'alors, comme ça n'a pas été discuté en détail au niveau de la base, eh bien après, dans l'implémentation concrète, il y a beaucoup de questions qui se posent, et donc, finalement, l'accord n'est pas aussi facile à atteindre. Donc c'est très variable.

PB : Il y a toujours une partie d'interprétation dans les accords. Est ce que cette partie est importante ou relativement restreinte ? Je suppose que les Etats-Unis ou l'Union Européenne ne doivent pas appliquer les accords mot-à-mot. Ils ont une liberté d'interprétation ?

CR : Tout ce qui est texte directif, en tout cas au niveau européen, normalement, on essaye de rester le plus proche du texte de Bâle. Mais évidemment, avec une adaptation pour certaines spécifications, spécificités européennes. Puisqu'en plus, tout ça doit passer par le parlement. Donc, il y a aussi des préoccupations macroéconomiques et de stabilité financière qui interviennent, et qui peuvent éventuellement introduire des changements de la directive par rapport aux accords de Bâle. Maintenant, dans tout ce qui est réglementation, tout ce qui est CRR, là c'est une interprétation. Donc à ce moment là, de fait, chacun interprète un peu à sa manière le texte. Il y a une dizaine d'années, chaque pays le faisait et donc avait sa propre interprétation. Mais comme il avait été impliqué à chaque fois au niveau des négociations, il savait plus ou moins quel était l'accord implicite derrière un wording un petit peu vague de l'accord de Bâle. Mais libre à chacun de l'interpréter différemment. Maintenant voilà, chaque superviseur a essayé de réduire le range d'interprétation. Maintenant, on ne le réduit jamais tout à fait. Alors, maintenant comment est ce que les banques interprètent ces règlements. Est-ce que ces règlements sont suffisamment précis, ou peut être encore un petit peu trop vagues, et engendrent des implémentations différentes ?

PB : Plus en rapport avec tout ce qui est contexte [...] Ici, par exemple, je fais mon stage en compliance chez EdRAM Luxembourg, et il y a une veille réglementaire qui est mise en place pour se rendre compte des différents règlements [...] enfin des nouvelles lois qui sont mises en place au fur et à mesure [...] Est-ce que par exemple le Comité de Bâle pourrait mettre en place une espèce de veille, mais portant sur les innovations dans le secteurs bancaires par exemple ?

CR : Qu'est ce que vous entendez par veille ?

PB : Une espèce de surveillance. Ici, prenons le cas de la titrisation, entre la finance et le bancaire [...] Par exemple, est ce que la titrisation, comme phénomène pouvant impliquer des risques pour les banques, aurait pu être réglementée avant la crise des Subprimes et être incluse au niveau européen ? Je ne sais pas si le Comité peut faire ça. Est-ce le fait de prendre en compte les innovations de marché avant qu'elles ne génèrent trop de risques sur le marché ne pourrait pas aussi permettre une meilleure régulation ?

CR : Je réfléchis. Je pense que ce genre d'étude est effectué par le BIS. [...] Je ne suis pas très impliquée dans ces systèmes.

PB : Ce serait pour essayer que les accords aient un côté plus proactif et dynamique face au contexte qui change.

CR : Oui, bien sur. Je pense que de toute façon, il y a un suivi des évolutions. Je ne sais plus quel groupe exactement s'en charge, mais ce n'est pas au niveau du BCBS<sup>4</sup>. C'est à un autre niveau. Maintenant, c'est clair qu'entre la détection de telles évolutions et des mesures concrètes, ça peut prendre un certain temps. Est-ce que ce sera pris à temps ? Je pense que ce système de monitoring existe. Maintenant, trouver le consensus suffisant au niveau international pour faire, mettre quelque chose en place. Ça, c'est toujours plus compliqué. C'est plus simple une fois qu'il y a eu un problème qui a été soulevé, et que là tout le monde est d'accord qu'il faut trouver une solution. Mais tant que c'est un risque et qu'on n'est pas vraiment sûr de la meilleure manière de le traiter, et dans quel délais, c'est évidemment toujours un peu plus compliqué.

PB : Oui c'est ça, en fait, dans mon mémoire, j'ai fait une étude sur plusieurs crises et les régulations qui venaient après. Et à chaque fois, la régulation est une réponse au problème qui a posé la crise, alors que l'instrument qui est à l'origine du problème est déjà sur le marché depuis quelques années auparavant.

---

<sup>4</sup> Basel Committee on Banking Supervision.

CR : Oui, c'est un peu souvent comme ça que ça fonctionne, mais simplement parce qu'il faut énormément de temps pour se mettre d'accord sur une solution. Il faut déjà être d'accord sur le problème donc, si on n'est déjà pas d'accord sur le problème, on sait qu'on mettra d'autant plus de temps à se mettre d'accord sur une solution. Mais sur certains points, je n'ai pas d'exemple en tête, mais justement, toutes les réflexions qu'on a faites autour de la crise, ça n'a pas forcément été que des réponses. On a aussi essayé de réfléchir de manière beaucoup plus large en disant : « comment éviter que d'autres crises puissent arriver ? Quels sont les risques qui sont mal pris en compte ? Comment est ce qu'on peut régler le problème ? ». Donc on a essayé d'être le plus exhaustif possible. Maintenant, évidemment, ce n'est pas évident de répondre à tous les problèmes.

PB : Ce que vous avez fait, pour être le plus exhaustif, c'est mettre en place des comités au niveau belge, puis au niveau international pour renforcer les accords?

CR : Moi je suis surtout impliquée au niveau international. Donc c'est vrai qu'au niveau des réflexions des différents sous-groupes, chaque pays est un peu venu avec les problématiques qui lui semblaient importantes à traiter.

PB : Oui, donc en fait c'est une sorte de brainstorming.

CR : Voilà. Après, il y a toutes les questions de « qu'est-ce qu'on met en place ? », puis toutes les questions de calibration. C'est vraiment ça qui met du temps : finaliser un accord au départ de pas mal d'idées. Puis après il faut s'assurer que ça va pouvoir être mis en œuvre. Et que toutes les conséquences quantitatives de ses mesures sont bien prises en compte. On a un assessment ex-ante et on essaye de s'assurer qu'en fermant une porte, on n'est pas en train d'ouvrir trois fenêtres à côté pour augmenter le risque.

PB : Oui, c'est ça. Par exemple, j'ai vu au niveau des ratios de liquidité et de solvabilité, que parfois ils pouvaient être contradictoires, et qu'améliorer l'un des deux pouvait détériorer l'autre.

CR : Oui, tout à fait. Donc c'est assez compliqué d'avoir une vision d'ensemble de toutes les interactions possibles, des effets pervers que ça peut avoir, des mauvaises incitations que ça peut donner, les pénalisations que ça peut donner sur certains secteurs en particulier. C'est pour ça que ça prend du temps. C'est parce qu'on essaye d'être le plus exhaustif possible, en tenant compte de toutes les informations de tous les différents secteurs.

PB : Par exemple, quand on met en place des nouveaux accords, est-ce qu'il y a une espèce de phase test avant leur introduction totale ? Avant de les soumettre à toutes les banques, est-ce qu'il

y a une entité particulière qui est prise comme test et sur laquelle on regarderait dans quelle mesure il est possible de mettre en place les différentes obligations ?

CR : En général, nous on fait ça par des QIS, donc des Quantitative Impact Study. Normalement, cela couvre la majorité des banques dans ces cas là. On peut vraiment avoir un assessment pour l'ensemble du secteur financier.

PB : Comme ça, cela touche également tout un niveau international. Je suppose que c'est fait au niveau européen ?!

CR : Pour des exercices plus ciblés, on peut éventuellement faire des phases pilotes. Mais là, c'est vraiment pour des exercices très très spécifiques. Mais si on veut vraiment avoir une idée de l'impact, ce sont des exercices centralisés de QIS qui prennent également du temps pour définir les différents templates, puis les différents data quality checks, et puis faire les analyses de données, puis les rapports, c'est pour ça que tout cela prend du temps.

PB : Est-ce que vous, au niveau de la BNB, vous pensez à une piste qui permettrait d'accélérer le processus d'implémentation ? ... Ou est-ce que vous pensez que le processus d'implémentation et d'écriture réglementaire est déjà très optimisé ?

CR : Personnellement, et c'est avis tout à fait personnel, il y a un peu les avantages et les inconvénients d'accélérer la procédure. Si on l'accélère sans avoir vraiment réfléchi sur toutes les interactions du système, on risque peut-être de passer à côté de quelque chose. Maintenant, par contre, au niveau européen, accélérer toute la procédure de négociation au niveau de la commission et en plus maintenant qu'on est en CRR, il faut aussi ces négociations de réglementations. Et puis il y a tout ce qu'on appelle les « réglementations déléguées », qui sont encore des interprétations du règlement. Tout ça prend un temps vraiment très important. Donc oui, au niveau européen, on peut optimiser et puis il faudrait accélérer le processus.

PB : Oui donc pas au niveau du Comité de Bâle, mais une fois que les accords sont ratifiés, accélérer l'implémentation au niveau national ou au niveau de l'Union Européenne.

CR : Je ne dis pas qu'au niveau de Bâle on ne pourrait pas accélérer les choses.

PB : Mais c'est moins souhaitable si c'est pour « bâcler », entre guillemets, les accords de Bâle et passer à côté de certaines conséquences.

CR : Oui, cela dépend aussi de si on travaille ex-ante ou ex-post. C'est vrai qu'après la crise on a accéléré le processus. Clairement, depuis la crise, on a des accords qui prenaient avant dix ans pour être négociés, maintenant c'est [...]

PB : Oui parce qu'il y a eu Bâle 2.5 et maintenant Bâle III.

CR : Oui tout à fait, on essaye vraiment d'accélérer parce qu'on sait qu'on a un problème à résoudre. Maintenant on se rend bien compte que le système n'est pas adéquat et donc il faut essayer d'améliorer les choses, sans pour autant qu'une crise réelle arrive. Evidemment, on a un petit moins de pression de temps vis à vis des travaux. Donc là, dans cette phase là, je suis d'accord, il y a moyen d'accélérer. Mais avec la difficulté de se mettre d'accord sur « est-ce que vraiment sur le problème à traiter on est d'accord ? » et quelles sont les mesures à mettre en œuvre tant que la crise n'est pas là.

PB : Il y a toujours la phase de négociation qui prend énormément de temps, dans tous les cas.

CR : Oui, la période de négociation, puis après il faut traduire ça dans un texte, faire les exercices de QIS. C'est tout ce processus là qui prend du temps et le fait de se mettre d'accord sur les règles parfois prend du temps.

PB : D'accord, à priori pour le moment, je pense que je n'ai plus de questions, je pense avoir fait le tour de toutes les questions que j'avais à poser.

CR : Parfait. N'hésitez pas si vous avez d'autres questions ou s'il y a quelque chose qui n'était pas clair dans les explications.

PB : Merci beaucoup.

